

Annecy, le 23 novembre 2022

Les Grand Annéciens invités à donner leur avis sur le Projet d'aménagement et de développement durables du PLUi HMB¹

La construction du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique du Grand Annecy se poursuit avec une deuxième étape : l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Habitat, mobilités, environnement, agriculture, économie... Le PADD fixe les grandes orientations du PLUi-HMB en matière d'aménagement. Une étape-clé qui va faire l'objet d'une concertation du 29 novembre au 29 janvier 2022.

Une nouvelle étape de dialogue avec les Grands Annéciens

En 2021, une première phase de concertation du public, menée en parallèle des études, avait permis de recueillir les contributions des habitantes et habitants et de faire émerger les différents enjeux pour demain. Ces éléments sont venus nourrir le diagnostic territorial, première étape d'élaboration du PLUi, et le travail collaboratif des élus des 34 communes du territoire. Au printemps 2022, le diagnostic et les 13 grands enjeux qui en découlaient avaient été présentés lors de 5 soirées-débats organisées dans différentes communes, au plus près des habitants.

Une deuxième étape de concertation s'engage aujourd'hui sur l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et sur ces 13 défis à relever. Jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ? Chacun est invité à donner son avis. Une fois finalisés et débattus par les élus, les objectifs du PADD seront traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLUi qui fixent les règles d'utilisation des sols.

13 défis pour un territoire apaisé et durable

Il s'agit de dessiner un territoire apaisé et durable pour tous les habitants autour de 13 grands défis pour participer à la transition écologique du Grand Annecy :

Une transition au service d'un environnement préservé et valorisé

- Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels ;
- Préserver le paysage, le patrimoine et l'architecture du territoire ;
- Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire.

Une transition au service de nouveaux modes d'aménagement et de mobilités

- Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire ;
- Optimiser l'organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité ;
- Développer les mobilités durables.

¹ Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique

Une transition au service d'un habitat adapté et durable

- Produire des logements abordables pour les habitants du territoire ;
- Construire aux bons endroits, en favorisant la maîtrise publique des terrains ;
- Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes.

Une transition au service d'un développement économique durable

- Repenser l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques ;
- Diversifier l'agriculture tout en maintenant les filières existantes ;
- Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables ;
- Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation.

Tous concernés !

Le PADD s'intéresse à ce qui fera notre quotidien demain. Que l'on soit habitant, usager ou acteur de ce territoire, chacun est invité à venir s'informer, échanger, donner son avis lors de cette nouvelle étape de concertation qui aura lieu **du 29 novembre au 29 janvier prochain**.

Un dispositif sur mesure

5 soirées-débats ouvertes à tous seront organisées dans différents lieux du territoire :

- Mercredi 30 novembre, 19 h – 21 h 30, salle d'animation à Groisy
- Jeudi 8 décembre, 19 h – 21 h 30, salle Charles Polliand à Duingt
- Mercredi 14 décembre, 19 h – 21 h 30, Le Trait d'Union à Epagny Metz-Tessy
- Mercredi 18 janvier, 19 h – 21 h 30, Plaimpalais à Alby-sur-Chéran
- Mercredi 25 janvier, 19 h – 21 h 30, Salle Eugène Verdun – Bonlieu à Annecy

En complément, des espaces de contribution seront à disposition du public en ligne (www.grandanecy-plui.fr), dans les mairies, au siège du Grand Annecy et dans les relais territoriaux d'Alby-sur-Chéran et Saint-Jorioz. Il est également possible d'envoyer un avis à plui@grandannecy.fr et par courrier au siège du Grand Annecy (46 avenue des Îles - BP 90270 - 74007 Annecy cedex).

Enfin, des ateliers thématiques dédiés rassembleront différents acteurs économiques, associatifs, institutionnels...

Le PLUi du Grand Annecy : top 3 des PLUi bioclimatiques en France

Après Paris et Strasbourg, **les 34 communes de l'Agglomération du Grand Annecy élaborent un PLUi qui prendra en compte les enjeux d'Habitat** – en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH) – **de Mobilités** – en intégrant le Plan de mobilités (PDM) – **de biodiversité, de climat et d'énergie** – en déclinant notamment les dispositions du Pacte pour le climat. **Il s'agira d'un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique** qui visera à aménager et développer un territoire respectueux de son environnement et de ses habitants.